



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

**En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n°66/2022 et 88/2022 (point 8 : passer les contrats avec les différents partenaires pour l'organisation de spectacles communautaires qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).**

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer pour les Estivales 2025 :

- Un contrat de cession droit d'exploitation d'un spectacle avec La Compagnie OKAZOO, pour le 04 juillet 2025 à Neulles. Le montant à charge de la CDCHS est de 2 450.00€ TTC, auquel s'ajoutera le défraiement des repas.
- Un contrat de cession droit d'exploitation d'un spectacle avec La Compagnie OKAZOO, pour le 29 août 2025 à La Genetouze. Le montant à charge de la CDCHS est de 2 450.00€ TTC, auquel s'ajoutera le défraiement des repas.
- Un devis n°250324\_TTF\_Clerac avec l'Association Cie Si J'y Suis, pour le 05 juillet 2025. Le montant à charge de la CDCHS est de 1 632.00€ TTC, auquel s'ajoutera le défraiement des repas.
- Un devis n°D-20250300146 avec KIDIKLIK, pour une campagne publicitaire. Le montant à charge de la CDCHS est de 2 028.00€ TTC, auquel s'ajoutera le défraiement des repas.
- Un devis avec l'Association TO KILL A MOCKING BIRD, pour le 01 juin 2025 à Cercoux. Le montant à charge de la CDCHS est de 1 550.00€ TTC, auquel s'ajoutera le défraiement des repas.
- Un devis avec l'Association PILP, pour le 20 septembre 2025 à Lussac. Le montant à charge de la CDCHS est de 600.00€ TTC, auquel s'ajoutera le défraiement des repas.
- Un devis avec TDK PROD, pour le 08 août 2025 à Montlieu la Garde. Le montant à charge de la CDCHS est de 2 100.00€ TTC, auquel s'ajoutera le défraiement des repas.

Fait à Jonzac,

Le **25 MARS 2025**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex